



## SOS DURANCE VIVANTE

### Lettre d'information - 30 mai 2023

#### LE PARTAGE DE L'EAU

C'est le sujet de l'année suite aux sécheresses de 2022 et 2023.

La situation actuelle reste grave: des départements sont en alerte, les besoins sont supérieurs à la ressource, les nappes phréatiques sont basses, des rivières et sources sont à sec...

La situation est cependant connue depuis de nombreuses années par les responsables (politiques, administratifs), informés par les scientifiques, les connaisseurs des milieux, pourtant il n'y a pas eu d'anticipation. Les choix économiques, agricoles, industriels ne sont pas compatibles avec la préservation de l'eau, sa qualité, et son cycle, et participent toujours plus aux dérèglements climatiques.

La gouvernance de l'eau est assurée en grande partie par EDF, les préfets n'interviennent qu'en situation de crise.

L'aménagement Durance-Verdon s'est révélé obsolète : des communes se sont retrouvées sans eau, la production hydroélectrique a été divisée par deux, l'irrigation agricole réduite d'un quart, le tourisme a été affecté. Pourtant l'extension des zones d'irrigation se poursuit, le tourisme et des activités gourmandes en eau n'ont pas été véritablement remis en questions (neige artificielle, golfs...).

Pourtant, au delà de mesures de court terme, les solutions écologiques et techniques existent et auraient dû être réalisées depuis longtemps: régénération du cycle de l'eau, renaturations/restaurations, développement de l'agriculture biologique, agroécologique, agroforestière, accompagnement de l'agriculture au sec, préservation des sols pour l'infiltration et le stockage de l'eau, rénovation de l'arrosage gravitaire, réduction des rejets dans l'étang de Berre et dans la Durance à Mallemort, étude pour l'installation de STEP (Station Transfert Eau par Pompage) sur les barrages, réduction des fuites sur les canalisations.

Il est vital de prendre soin de l'eau, l'eau est la vie, un commun, en Provence nous pouvons retrouver la culture de la sécheresse, des crues...

Connaître le milieu durancien, les zones humides afin de mieux les préserver, appréhender les nappes phréatiques, garder les sols vivants...un changement profond de notre rapport à la nature, aux autres vivants, mais aussi de nos modes de vie et activités est indispensable pour atténuer le bouleversement climatique. La considération des rivières passera peut-être aussi par la reconnaissance juridique, nous y travaillons.

#### Événements , rencontres, réunions publiques

##### **Organisation Confédération Paysanne84 / SOS Durance Vivante/ LPO à Villelaure**

##### **26/02 Salon à la ferme (« contre salon » de l'agriculture) , journées des Zones humides**

La gestion de l'eau en agriculture paysanne, en particulier l'arrosage gravitaire.

L'urgence de restaurer les zones humides, lieux de stockage de l'eau.

<https://sosdurancevivante.org/index.php/accueil/temoignages/sos-durance-vivante-au-salon-a-la-ferme>

#### SOS Durance Vivante

1139 chemin des Iscles de Durance- 84530 Villelaure

[sosdurancevivante@laposte.net](mailto:sosdurancevivante@laposte.net) – Site: <https://sosdurancevivante.org>



## Participations de SOS Durance

### **16/03 Eau et agriculture-Agence de l'eau Avignon**

Vers une agriculture plus sobre en eau et moins polluante.

<https://sosdurancevivante.org/index.php/joomla-fr/manifestations/eau-et-agriculture-mars-2023>

### **22/03 Manifestation Eau Secours Marseille**

Rappeler que l'eau est un bien commun et ne doit pas être mise en danger ou marchandisée.

Une délégation du collectif a été reçue par le Préfet de Région le 19 avril.

### **22/03 Conférence CPIE Arles**

Enjeux du partage de l'eau sur le bassin de la Durance.

Les limites de l'aménagement Durance-Verdon.

### **30/03 Journée eau FNE PACA Marseille**

La ressource en eau, fortement évolutive avec le changement climatique, et marquée par la sécheresse actuelle constitue un sujet politique et un levier important de mobilisation en France.

<https://fnepaca.fr/actualites/ressource-en-eau-et-changement-climatique-les-enseignements-de-notre-journee>

### **06/04 Projection du film « Le partage de l'eau » au Gyptis à Marseille, par le collectif des Gammars, GR2013**

En présence du réalisateur Eric Blanco.

La sobriété et la solidarité dans les usages de l'eau. Protéger pour partager. Marseille et l'eau.

### **07/04 Comité de bassin Agence de l'eau-Aubagne**

En plus des sujets habituels (sobriété, sécheresse, adaptation, qualité, sols,...), témoignage de représentants de Fayence (Var) : été 2022 arrêté 100 l/jour/habitant, eau en bouteille, 2023 année de tous les dangers, maîtrise de l'urbanisme, refus des permis de construire.

Réforme du système de redevance à l'agence de l'eau. Un article sur le sujet.

<https://blog.mondediplo.net/eau-la-boite-de-pandore>

### **03/04 au 12/04 Plan d'action sur la ressource en eau du Vaucluse Avignon**

#### **Cinq ateliers sur les milieux, l'eau potable, l'agriculture, l'aménagement, la gouvernance.**

Nos messages : L'eau est vitale, un bien commun à respecter, à gérer ensemble, à ne pas marchandiser. La gouvernance avec des citoyens nombreux dans des commissions locales. Priorité à l'eau potable et aux milieux. Rétablir le cycle naturel de l'eau, restaurer les rivières, les zones humides, les sols,...développer l'agriculture biologique,...

## Co-organisation

### **05/05 Assemblée fondatrice Riverains Ensemble Durance**

Eco-syndicat pour défendre les intérêts et la santé des citoyens face à l'arboriculture chimique en Moyenne Durance. Pollution de l'eau, des sources. Exposition aux pesticides. SOS Durance Vivante, avec d'autres associations, accompagne la démarche.

**SOS Durance Vivante**

1139 chemin des Iscles de Durance- 84530 Villelaure

[sosdurancevivante@laposte.net](mailto:sosdurancevivante@laposte.net) – Site: <https://sosdurancevivante.org>



## Nos actions juridiques en cours

### **CLE du SAGE DURANCE - Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Durance: SOS Durance Vivante a déposé un recours**

Par arrêté en date du 31 janvier 2023, le préfet des Alpes-de-Haute-Provence a rendu publique la composition de la CLE chargée de l'élaboration, de la révision et suivi de l'application du SAGE de la Durance. Cette liste exclut SOS Durance Vivante qui avait antérieurement et à plusieurs reprises, exprimé son souhait d'y participer, que ce soit auprès du SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance), mais également par courrier adressé au Préfet des Alpes-de-Haute-Provence.

SOS Durance Vivante a déposé le 27 mars 2023 un Recours pour Excès de Pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Marseille contre l'arrêté préfectoral ayant pour objet de fixer la composition des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Elle demande l'annulation de l'arrêté.

L'arrêté souffre d'un défaut de motivation, aucune justification des choix effectués pour la composition des membres n'a été apportée.

Au regard de la composition du "collège usager", sur trente cinq structures membres de la CLE, seulement cinq ont pour objet la protection de l'environnement et la conservation des milieux naturels. Sur ces cinq associations, seulement trois ont pour seul objet social la protection de l'environnement et aucune ne porte directement sur la préservation des bassins et a fortiori sur la protection de la Durance.

De plus, les autres structures membres de ce collège œuvrent à l'utilisation des ressources et non à sa préservation. En effet, elles répondent aux questions de l'agriculture, du transport et de l'exploitation de l'eau, de l'industrie et de l'énergie, de la propriété foncière, de la consommation, de la pêche et de la chasse, autour du bassin de la Durance.

Ainsi, on note une surreprésentation des utilisateurs de la Durance au détriment des acteurs qui œuvrent pour sa protection et qui luttent contre les atteintes aux équilibres fondamentaux de la Durance, ses affluents et sous affluents et son milieu aquatique.

Dans ces conditions, les associations de préservation de l'environnement sont désavantagées et ne peuvent exercer leur participation dans un "cadre transparent et équitable".

La commission s'est réunie pour la première fois le 12 mai. Elle a élu sa présidente, une conseillère municipale de Manosque. Seul le collège des collectivités a eu le droit de participer au vote.

Pour rappel, le SMAVD avait remis aux préfets les propositions de périmètre et de composition de la CLE début 2020. La temporalité administrative ne correspond pas à l'urgence de la situation sur l'eau.

### **Pollution de L'EZE par la cave coopérative TERRES VALDEZE**

La station d'épuration et le méthaniseur de la cave émettent des mauvaises odeurs et polluent la rivière Eze depuis plusieurs années. SOS Durance Vivante et l'ADREVE ont déposé plusieurs plaintes, la dernière au dernier trimestre 2022.

Le 2 février 2023, le vice-procureur du Tribunal judiciaire de Nîmes – Pôle Régional Environnement a proposé la conclusion d'une Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP)

**SOS Durance Vivante**

1139 chemin des Iscles de Durance- 84530 Villelaure

[sosdurancevivante@laposte.net](mailto:sosdurancevivante@laposte.net) – Site: <https://sosdurancevivante.org>



environnemental à la Cave vinicole Terres de Valdeze et à la Société des Eaux de Marseille, mis en cause pour avoir déversé ou laissé s'écouler dans les eaux superficielles des substances dont l'action ou les réactions ont entraîné des dommages à la flore ou à la faune.

Il nous a invité à lui transmettre tout élément de nature à établir la réalité de l'étendue de notre préjudice dans un délai d'un mois.

Les deux associations ont chargé Maître Marylou Diamantara, membre de la SCP Mirabeau Avocats, d'assurer la défense de leurs intérêts et surtout ceux de l'Eze.

Elle a demandé copie du dossier pénal non reçu à ce jour. Elle a adressé les premières demandes chiffrées de nos associations et des riverains. Elle a appelé à la mise en place d'un programme de mise en conformité des installations et d'une commission de suivi de site. Elle a demandé une expertise environnementale pour la réparation du préjudice écologique.

Nous appelons l'intervention des collectivités territoriales (Mairie de La Tour d'Aigues, COTELUB, Région PACA) dans le cadre de la procédure de Convention Judiciaire d'Intérêt Public proposée.

Nous considérons anormal et injuste que les riverains soient seuls face à l'institution judiciaire pour réclamer réparation du préjudice environnemental né de l'altération de la faune et de la flore par suite de la pollution de notre rivière. A ce jour, pas de réponse des collectivités, ni du tribunal.

### **ZAE - Zone d'Activités Économiques/ Pertuis**

Projet de l'extension de la Zone d'Activités Économiques de 85ha implantée sur des terres agricoles de grande qualité et irriguées, située dans une zone inondable du lit majeur de la Durance.

Une déclaration d'utilité publique (DUP) de constitution de réserve foncière a été prise par le préfet le 25 juin 2020.

Un recours a été déposé le 23 décembre 2020 au tribunal administratif par six organisations, Terres Vives Pertuis, la Confédération Paysanne 84, Foll'Avoine, SOS Durance Vivante, L'Étang Nouveau et FNE PACA, ainsi que des propriétaires. L'audience s'est tenue le 21 avril 2023, la requête a été rejetée par le tribunal le 23 mai.

L'étape administrative suivante, au service de la politique économique des élus, est la révision du PPRI Durance Pertuis dont l'enquête publique est en cours du 2 mai au 6 juin 2023.

SOS Durance Vivante a transmis ses observations avec un avis défavorable et appelle à la participation à l'enquête publique.

### **ZAC- Zone d'Aménagement Concerté -des HAUTS BANQUETS / CAVAILLON**

Projet d'une zone d'activité de 45 ha implantée sur des terres agricoles de grande qualité et irriguées, située dans une zone inondable du lit majeur de la Durance.

Un recours contentieux a été déposé le 19 août 2020 au tribunal administratif de Nîmes contre les arrêtés de DUP -déclaration d'utilité publique- des 8 janvier et 11 février 2020 de la ZAC pris par le Préfet de Vaucluse. Dans sa décision du 8 novembre 2022, le Tribunal Administratif de Nîmes a rejeté notre requête.

Dépôt le 10 juin 2021 d'un recours contentieux contre les deux délibérations de création et du programme des équipements publics de la ZAC prises par la communauté d'agglomération de Luberon Monts de Vaucluse au Tribunal Administratif de Nîmes. Audience du 30 mai au Tribunal de Nîmes, la rapporteure générale a demandé le rejet de la requête. En attente du jugement sous quinzaine.

**SOS Durance Vivante**

1139 chemin des Iscles de Durance- 84530 Villelaure

[sosdurancevivante@laposte.net](mailto:sosdurancevivante@laposte.net) – Site: <https://sosdurancevivante.org>



Le chantier d'aménagement (réseaux, bassins, voiries) est quasiment terminé. Quatre permis de construire ont été délivrés. Plusieurs associations ont déposé un recours contre le permis d'un entrepôt de logistique de 4 ha.

## Conférence

### **11/04 et 15/05 DURANCE : une rivière sous tension**

**Conférence/Débat dans le cadre de l'Université Populaire**, par Jean-Michel Van Couyghem de SOS Durance Vivante

A la fin de l'article, la vidéo de la séance qui a eu lieu à l'université populaire du pays d'Aix.

Que connaissons-nous de Durance ? Qu'ont fait les humains de cette rivière et de son bassin depuis les années 60 ? Avons-nous de l'eau en Provence parce que les humains ont su aménager cette rivière ? Peut-on discuter du bien fondé des aménagements (barrages, digues, seuils, canaux, etc.) et leurs conséquences ?

<https://sosdurancevivante.org/index.php/accueil/temoignages/11-avril-a-jouques-durance-une-riviere-sous-tension>

## Et bientôt ...

**16/06 projection/débat autour du film « Le partage de l'eau » à La Roque d'Anthéron, avec un groupe de la France Insoumise et de la Nupes**

**20/06 Projection du film « Le partage de l'eau » à Embrun, en amont de l'atelier eau du 23/06**

### **23/06 Atelier eau - L'Argentière la Bessée**

Pour les Hautes Alpes, créer un collectif d'acteurs de l'eau avec une vision long terme.

Projet porté par le Comptoir des Associations et Rions de Soleil. SOS Durance Vivante a participé à la construction et interviendra autour de son manifeste pour une déclaration des droits de la rivière Durance.

### **09/07 BIG JUMP 2023**

Le Big Jump, c'est la fête de la baignade et des rivières vivantes au cours de laquelle des dizaines de milliers d'européens se baignent ou célèbrent tous en même temps leurs rivières, signifiant leur envie de voir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques s'améliorer.

<https://bigjump.org/fr/accueil/>

SOS Durance Vivante l'organise le dimanche 9 juillet à Mirabeau en amont du pont.

Lecture du paysage, la cluë, les pêches miraculeuses d'antan, le débit, les oiseaux, le pont, l'autoroute,...

Échanges sur les pollutions radioactives de Cadarache, proche du site de baignade.

### **25/08 au 28/08 VOYAGE EN DURANCE**

SOS Durance Vivante propose son deuxième voyage, de découvertes et rencontres.

L'eau et les rives -II

**SOS Durance Vivante**

1139 chemin des Iscles de Durance- 84530 Villelaure

[sosdurancevivante@laposte.net](mailto:sosdurancevivante@laposte.net) – Site: <https://sosdurancevivante.org>



Un voyage à pied le long de la rivière Durance pour découvrir, observer, se questionner en marchant, rencontrer des acteurs de l'eau.

Le trajet : du barrage de Serre Ponçon à Ventavon.

Les inscriptions sont ouvertes.

## **25/11 CONFERENCE PERSONNALITE JURIDIQUE DE DURANCE**

Une journée complète de conférences et débats le samedi 25 novembre au restaurant BIO'S de Cavaillon qui dispose d'une grande salle de 80 places.

Nous aborderons les sujets des droits de la nature, de la personnalité juridique de Durance, des relations à la nature, aux milieux de vie, aux vivants non-humains et à Durance.

Nous sollicitons d'autres structures pour l'organisation et inviterons des conférenciers.

Le groupe de travail « rédaction du manifeste » et « personnalité juridique » est en train de rédiger un manifeste pour une déclaration commune des droits de la rivière Durance.

Il sera présenté publiquement lors de l'atelier eau des Hautes Alpes du 23 juin.

SOS Durance Vivante s'inscrit dans le mouvement de reconnaissance des droits de la nature.

Le droit de l'environnement actuel ne protège pas la nature qui est notre bien commun et doit être respectée, préservée.

Durance est en danger, elle ne peut plus assurer ses fonctions écologiques. Et pourtant, elle pourrait être notre alliée pour lutter contre le dérèglement climatique, mais nous devons lui reconnaître sa part « autre », sauvage, son intégrité.

Nous déclarons que la rivière Durance est une entité vivante, qui a le droit d'exister, de vivre et de s'écouler, défendue par ses gardiens,...

***SOS Durance Vivante choisit de lutter contre le dérèglement climatique.***

***Pour cela, elle veut donner la parole aux citoyens et à la rivière.***

***Les citoyens et la rivière sont canalisés, privés d'expression.***

***<https://reporterre.net/4-oC-en-France-Soit-on-s-adapte-soit-on-lutte-contre>***

### **ADHESION**

Porter la parole de la Durance mérite bien votre adhésion. Rejoignez nous !

<https://sosdurancevivante.org/index.php/adhesion>

Le conseil collégial de SOS Durance Vivante

**SOS Durance Vivante**

1139 chemin des Iscles de Durance- 84530 Villelaure

[sosdurancevivante@laposte.net](mailto:sosdurancevivante@laposte.net) – Site: <https://sosdurancevivante.org>